

SAINT-LOUP

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

PRESIDENT: Monsieur Jean-Pierre JACQUEMOT, Maire.

MEMBRES PRESENTS:

MM JACQUEMOT J-P, DANVE F, GONDARD I, BURNICHON C, GERBERON A, PONCET M-F, TERRAILLON L, TRIPARD V, PERRIN E, MOGE M, FROGET F, COMBY P, TUREAU E, DEFLACHE M.

Absente et excusée : Madame Christine BEREYZIAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et informe le Conseil municipal du décès de Madame Paulette BAILLET, ancienne Conseillère municipale durant 3 mandats.

Puis il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente en date du 9 février 2017. Ce document est adopté à l'unanimité. Monsieur Eric TUREAU est désigné comme secrétaire de séance.

Puis Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les sujets suivants : Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion, vote des taux d'imposition 2017, SYDER : participation de la Commune et nouvelle compétence, vote du Budget primitif 2017, PLU : avancement du projet, travaux mise en accessibilité complexe sportif Vindry et enfin Questions diverses.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après avoir fait un bilan de l'état de la dette de la Commune dont trois emprunts sur cinq seront soldés en janvier 2020, Monsieur le Maire présente le Compte administratif de l'année 2016.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif 2016 et le compte de gestion (conforme au Compte administratif de la Commune) et qui présentent un excédent global de clôture de : 203 479,98 euros en section de fonctionnement et un excédent de : 179 974,92 euros en section d'investissement

DETERMINATION & VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017 et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation 8,67 %
- Taxe foncière (bâti) 14,74 %
- Taxe foncière (non bâti) 30,73 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité et s'équilibre en section de fonctionnement à 767 009 euros et en section d'investissement à 614 666 euros.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYDER

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier adressé par le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) concernant le décompte des charges résiduelles dues par la Commune au SYDER pour l'exercice 2017, soit un montant de 53 252,35 euros. Il rappelle que cette somme peut être fiscalisée et (ou) budgétisée.

Considérant la variation du coût des charges, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de budgétiser partiellement sa participation au Syndicat pour un montant de 15 000,00 euros, montant inférieur à celui de l'année 2016. Le reste étant fiscalisé soit la somme de 38 252,35 euros.

Monsieur Alain GERBERON prend la parole et indique au Conseil municipal qu'une nouvelle compétence optionnelle « véhicules électriques » (bornes de recharge) est attribuée au SYDER ainsi qu'une modification du nombre de délégués (Comité du SYDER en date du 24 janvier 2017).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME : AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le projet a été transmis à la DREAL concernant le zonage d'assainissement et le zonage des eaux pluviales. La prochaine réunion de travail se tiendra le mardi 25 avril 2017 à 20 h 30. Monsieur le Maire ajoute que le POS est caduque depuis le 27 mars 2017.

URBANISME

Un permis de construire a été déposé pour le Lotissement « le Clos des Cèdres » et six déclarations préalables.

TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE COMPLEXE SPORTIF VINDRY

Monsieur Alain GERBERON prend la parole et présente au Conseil municipal le devis de la Société EIFFAGE Route concernant la mise en accessibilité du stade de Vindry d'un montant de 3 090 euros TTC. Monsieur GERBERON ajoute que des travaux ont été confiés à Benjamin LOPEZ (carrelage faïences), Jean-Yves PASSINGE (électricité), et l'Entreprise LABOURE (plomberie).

QUESTIONS DIVERSES

CLSH / LA TOILE DES GONES

Madame Françoise DANVE informe le Conseil municipal que les locaux de la Garderie et de l'école (salle d'évolution) seront mis à la disposition du CLSH pendant trois semaines du 10 au 28 juillet 2017 pour les activités du Centre de Loisirs des Olmes. Les repas seront pris au Restaurant scolaire. Une convention sera établie entre la Commune et le CLSH concernant la location des 3 semaines pour un montant de 500 euros.

CCOR SACS JAUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la distribution des sacs jaunes se déroulera les 21 et 22 avril 2017 de 8 h à 12 h. En revanche, il n'y aura plus de distribution de sacs noirs.

TERRAIN MULTISPORTS

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région d'un montant de 20 000 euros concernant l'opération « aire de jeux multisports » dont l'estimation des travaux sans le terrassement s'élève à 100 000 euros.

ACQUISITION MATERIEL SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'achat d'une balayeuse « désherbeur » pour la Commune d'un montant de 6 500 euros HT; le SYRIBT prend en charge une partie de la dépense : il reste donc 1 300 euros HT à financer par le budget communal.

FLEURISSEMENT

Madame Françoise DANVE informe le Conseil municipal que la plantation de fleurs aura lieu les 16 et 18 mai prochains. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. La remise des prix se déroulera samedi 29 avril 2017 à 17 h en Mairie.

MESSIDOR

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'un changement de prestataire concernant la livraison des repas au Restaurant scolaire est envisagé par la Commune en accord avec la Commune de Dareizé. La CCOR apporte son aide quant au lancement de la consultation pour le marché de service.

FUSION DES COMMUNES

Ce projet reste à l'étude : des discussions autour de la « fusion de Communes » s'instaurent entre les Communes de Saint-Forgeux, Saint-Loup, les Olmes, Dareizé et Pontcharra s/ Turdine.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 23 h 00